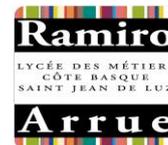




# CITÉ SCOLAIRE CHANTACO/RAMIRO ARRUE

2 rue Rodolphe CAILLAUX - 64500 ST JEAN DE LUZ



## TARIFS RESTAURATION/HÉBERGEMENT À compter du 01 JANVIER 2024

RÉGIMES COLLÈGE CHANTACO									
	NOMBRE JOURS	TARIF FORFAIT	Année scolaire 2024/2025			PRELEVEMENT MENSUEL	PRÉLÈVEMENT AJUSTEMENT		
			ANNUEL	T1 DP4J - 56 j DP5J/INT - 70j	T2 DP4J - 44j DP5J/INT - 55jj		T3 DP4J - 44j DP5J/INT - 55j	Somme maximale prélevée variant suivant facturation trimestrielle 1T - JANV      2T - AVRIL 3T - JUILLET	
<b>DP 4JOURS</b>	144 jours	3.20 €	460.80 €	179.20 €	140.80 €	140.80 €	50.00 €	79.20 €	40.80 €
<b>DP 5JOURS</b>	180 jours	3.05 €	549.00 €	213.50 €	167.75 €	167.75 €	60.00 €	93.50 €	47.75 €

### TARIF UNITAIRE TICKET OCCASIONNEL

Ticket journalier déjeuner "élève occasionnel" <i>Les élèves inscrits sous le régime DP4J qui souhaitent déjeuner le mercredi doivent se présenter au bureau secrétariat gestion du collège CHANTACO afin d'acheter un ticket "élève occasionnel" avant leur passage au self</i>	3.95 €
Ticket journalier internat pour un collégien ou lycéen	12.00 €
Ticket journalier internat pour un adulte	17.70 €
Ticket petit déjeuner	1.20 €

### TARIF RESTAURATION COMMENSAUX

Commensaux du collège dont l'indice brut de traitement est inférieur à 567 ou NM 480	3.40 €
Commensaux du collège dont l'indice brut de traitement est supérieur à 567 ou NM 480	4.60 €
Commensaux occasionnels extérieurs à l'établissement y compris les personnels EN ou du CD64 non affectés au collège	6.80 €

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

#### PAIEMENT MENSUEL PAR PRÉLÈVEMENT SANS FRAIS

**Païement en 9 mensualités de novembre à juillet par prélèvement**

Le prélèvement est effectué entre le 5 et le 10 du mois (voir tableau RÉGIMES ci-dessus)

1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire prélèvements de novembre à décembre

Janvier prélèvement ajustement suivant facture établie pour le 1<sup>er</sup> trimestre : différence entre les prélèvements et la facture du trimestre

2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire prélèvements de février à mars

Avril prélèvement ajustement suivant facture établie pour le 2<sup>ème</sup> trimestre : différence entre les prélèvements et la facture du trimestre

3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire prélèvements de mai à juin

Juillet prélèvement ajustement suivant facture établie pour le 3<sup>ème</sup> trimestre : différence entre les prélèvements et la facture du trimestre

**Si à la fin de chaque trimestre vous avez versé un montant supérieur au montant réellement dû, le trop perçu vous est automatiquement versé sur votre compte en fin de trimestre (janvier/avril/juillet).**

#### PAR CHÈQUE OU ESPÈCES OU VIREMENT

- Chèque à l'ordre de Agent comptable COLLEGE CHANTACO joindre le talon précisant l'identité de l'élève
- Espèces, en se rendant au secrétariat gestion collège CHANTACO
- Virement AGENT COMPTABLE Collège CHANTACO FR76 1007 1640 0000 0010 0039 756 TRPUFRP1